

SAS 1 BLOW SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 23 Chemin de Gérocourt
ZA des 4 Vents
95650 BOISSY L'AILLERIE
511 717 548 RCS PONTOISE

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2024**

Le dix-neuf juin deux mille vingt-quatre, à 11 heures, les associés de la Société SAS 1 BLOW Services, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la SAS, 23 Chemin de Gérocourt – ZA des 4 Vents - 95650 BOISSY L'AILLERIE, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre en date du 27 mai 2024.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Benoît SANCHEZ préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Messieurs Fabrice BERNARD et Christophe LECENES présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Christophe LAHAYE et Patrick TRASSARD sont désignés comme secrétaires.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, possèdent 500 actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président indique que la société est tenue de procéder au changement de commissaire aux comptes titulaire et du suppléant.

Compte tenu de ce qui précède et afin de régulariser la situation, l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de commissaire aux comptes titulaire et suppléant
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE Résolution – Changement de Commissaires aux comptes

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de changer le commissaire aux comptes titulaire :

SAS FITECO, capital de 8 613 930 euros, RCS LAVAL 557 150 067 demeurant Parc Technopole – Rue Albert Einstein – CS 83006 – 53810 CHANGE représenté par Mme Johanne AUBRY en remplacement de EFICO Expertise Finance Conseils SA – 13 rue des Fermiers – 75017 PARIS représenté par Monsieur Michel STALLIVIERI en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

La société n'ayant plus nécessité d'avoir un commissaire aux comptes suppléant nous décidons de ne pas renouveler le mandat du cabinet EFICO SA.

Nous vous rappelons que le Commissaire aux comptes est désigné pour une durée de 6 exercices et que leur mandat expirerait donc à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée

Benoît SANCHEZ

Les Secrétaires

Christophe LAHAYE

Les Scrutateurs

Fabrice BERNARD

Patrick TRASSARD

Christophe LECENES